



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse
**Présentation du dispositif
opérationnel 2023 de lutte
contre les feux de forêt
en Gironde**

Landiras – 03.05.2023

SOMMAIRE

1. Préambule	p. 4
2. Déroulé	p. 5
3. Massif forestier	p. 6
4. Organisation opérationnelle	p.7
5. Dispositif de surveillance	p. 8
6. Principales techniques de lutte	p. 10
7. Dispositifs d'alimentation en eau	p. 13
8. Moyens terrestres de lutte et de soutien	p. 14
9. Outils de commandement	p. 18
10. Moyens aériens nationaux	p. 20
11. Statistiques opérationnelles	p. 21
12. Dispositifs mis en œuvre pour 2023	p. 24



1 - PRÉAMBULE

A la suite des annonces faites lors de la visite ministérielle du 11 avril dernier par les ministres MM. DARMANIN, BECHU, FESNEAU et Mme FAURE, Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de Gironde, a présenté le dispositif opérationnel 2023 de lutte contre les feux de forêt en Gironde en présence du contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental du SDIS de la Gironde, chef de Corps, des responsables de la DFCI Gironde et Aquitaine, de l'ONF, des services de l'État, et des élus locaux.

480 000 hectares de la superficie girondine sont constitués de forêt. Avec un taux de boisement de près de 40 %, la Nouvelle-Aquitaine figure parmi les régions les plus boisées de France (23 % en moyenne en France).

Les forêts du département de la Gironde représentent 60% des forêts de la région Nouvelle-Aquitaine et 7% des forêts nationales.

Sous l'autorité opérationnelle du préfet, le SDIS de la Gironde est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les feux de forêt. Il s'appuie sur des moyens humains et matériels renforcés en période estivale.

L'objectif étant de limiter les départs de feux et de favoriser les interventions rapides des acteurs sur les feux naissants.

2 - DÉROULÉ DE LA MANIFESTATION *(le 03.05.2023)*

// 09H30 : - Accueil café

// 10H00 : - Présentation du dispositif opérationnel feux de forêt

// 11H00 : - Présentation des véhicules et matériels opérationnels, et démonstration

3 - MASSIF FORESTIER DES LANDES DE GASCOGNE

480 000 hectares de la superficie girondine sont constitués de forêt. Avec un taux de boisement de près de 40%, la Nouvelle-Aquitaine figure parmi les régions les plus boisées de France (la moyenne nationale se situe autour de 23%).

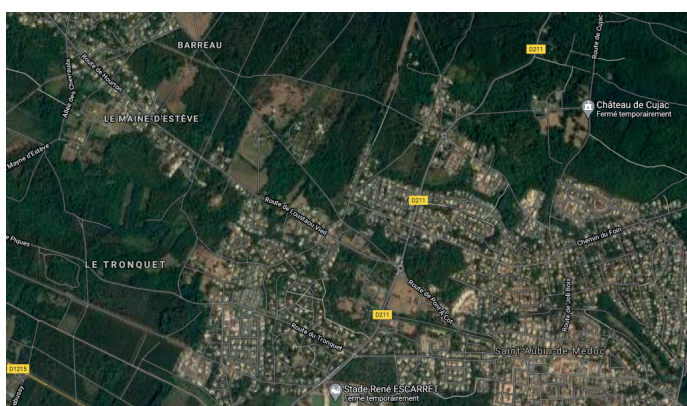
Les pins maritimes des Landes de Gascogne représentent l'essence majeure de ces forêts, avec près d'un million d'hectares. Les forêts du département de la Gironde représentent 60% des forêts de la Région Nouvelle-Aquitaine et 7% des forêts nationales. C'est un patrimoine naturel à l'origine d'une activité économique, industrielle et touristique.

De part la nature de leurs essences, ces forêts sont très menacées, notamment au printemps et en été. Par ailleurs, ce massif est fortement soumis aux impacts de foudre, provoquant des départs de feux simultanés. Les zones importantes de reboisement induites par les éléments climatiques de ces dernières années (tempêtes Klaus et Xynthia) accroissent les risques pour plusieurs zones continues de semis au sein du massif forestier.



Feu de strate herbacée et arbustive.

• L'INTERFACE FORÊT-HABITAT



Les Interfaces Forêt/Habitat constituent des enjeux sensibles en matière de protection des personnes et des biens dans la lutte contre les feux de forêt.

La connaissance préalable des risques et de leur localisation précise apporte aux opérations de secours des éléments indispensables à l'analyse de la zone d'intervention et à la priorisation des actions.

Dans cette optique, une procédure a été mise en place au sein du SDIS 33, afin de caractériser, recenser et représenter sur les cartes de l'Établissement les interfaces Forêt/Habitat présentant un risque aggravé.

Cela se traduit dans les faits par la visite sur le terrain des agents du SDIS 33 dans le massif forestier, afin d'identifier et de répertorier, dans les bandes d'interface Forêt/Habitat, les lieux présentant un risque majoré au regard du feu de forêt.

• RISQUES ÉMERGENTS : CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES



En Gironde, on dénombre 56 centrales photovoltaïques.

(+ 19 autres centrales sont en cours de réalisation/construction)

Des risques nouveaux sont liés à l'implantation de ces centrales. L'exemple de CESTAS, plus grand parc photovoltaïque d'Europe :

- 250 ha, linéaire interfaces forêt
- 290 postes de transformation, onduleurs
- 3 700 km de câbles
- 350 MWc
- 24 km de pistes intérieures.

4 - ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

La stratégie de lutte contre les incendies de forêt repose sur les principes suivants :

- Un niveau de mobilisation des services de secours proportionnel au risque d'éclosion d'un incendie,
- Un dispositif de surveillance du massif forestier structuré (tours de guets) permettant une détection rapide des feux naissants,
- Des moyens d'intervention judicieusement répartis sur le territoire girondin permettant une réduction des délais d'intervention,
- L'attaque la plus précoce possible des feux naissants.

Le niveau de risque opérationnel du SDIS 33 est apprécié par :

- Le bulletin météorologique prévisionnel défini quotidiennement par les services de Météo France associé aux indicateurs météorologiques spécifiques du risque feu de forêt (diffusés sur le site GRIFFON),
- L'appréciation locale de la situation opérationnelle réalisée lors des visites de secteurs journalières,
- L'analyse de l'activité opérationnelle des jours précédents.

RISQUE	TOURS DE GUET	RENFORCEMENT
Faible	Non activées	Pas de renforcement spécifique
Léger	Activées	Moyens spécifiques sur ordre
Modéré	Activées	- 32 CIS en garde forêt - 7 GIFF (Groupe d'intervention FDF) dédiés au FDF
Sévère	Activées	- 33 CIS en garde forêt - 7 GIFF (Groupe d'intervention FDF) dédiés au FDF - 7 UIFF (Unité d'intervention FDF) dédiés au FDF - 4 GLFDF (Groupe lourd FDF) - 1 astreinte SPV renforcée sur les GTC pour un engagement rapide d'un GURB (Groupe Urbain)
Très sévère	Activées	- Tous les CIS en garde forêt - 14 GIFF (Groupe d'intervention FDF) dédiés aux FDF - 4 GLFDF (Groupe lourd FDF)
Exceptionnel	Activées	- 1 astreinte SPV renforcée sur les GTC pour un engagement rapide d'un GURB (Groupe Urbain)



Ces 6 niveaux de risque opérationnel ne doivent pas être confondus avec les niveaux de vigilance du règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies, qui emportent notamment des restrictions en terme d'accès et de circulation au sein des massifs forestiers.

5. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE



Observatoire dédié à la surveillance du massif.

Une détection précoce favorise une intervention rapide.

Aussi, de nombreuses tours de guet jalonnent le territoire forestier des Landes de Gascogne. Positionnés au sommet de ces tours, des sapeurs-pompiers sont attentifs au moindre départ de feu.

Un effort particulier a été fourni par les partenaires publics du SDIS de la Gironde afin de garantir une sécurisation optimale des structures, notamment contre la foudre. Un système d'alerte et de détection de charges électrostatiques facilite la protection de ces tours.

>>> Le SDIS 33 dispose de 21 équipements de ce type.

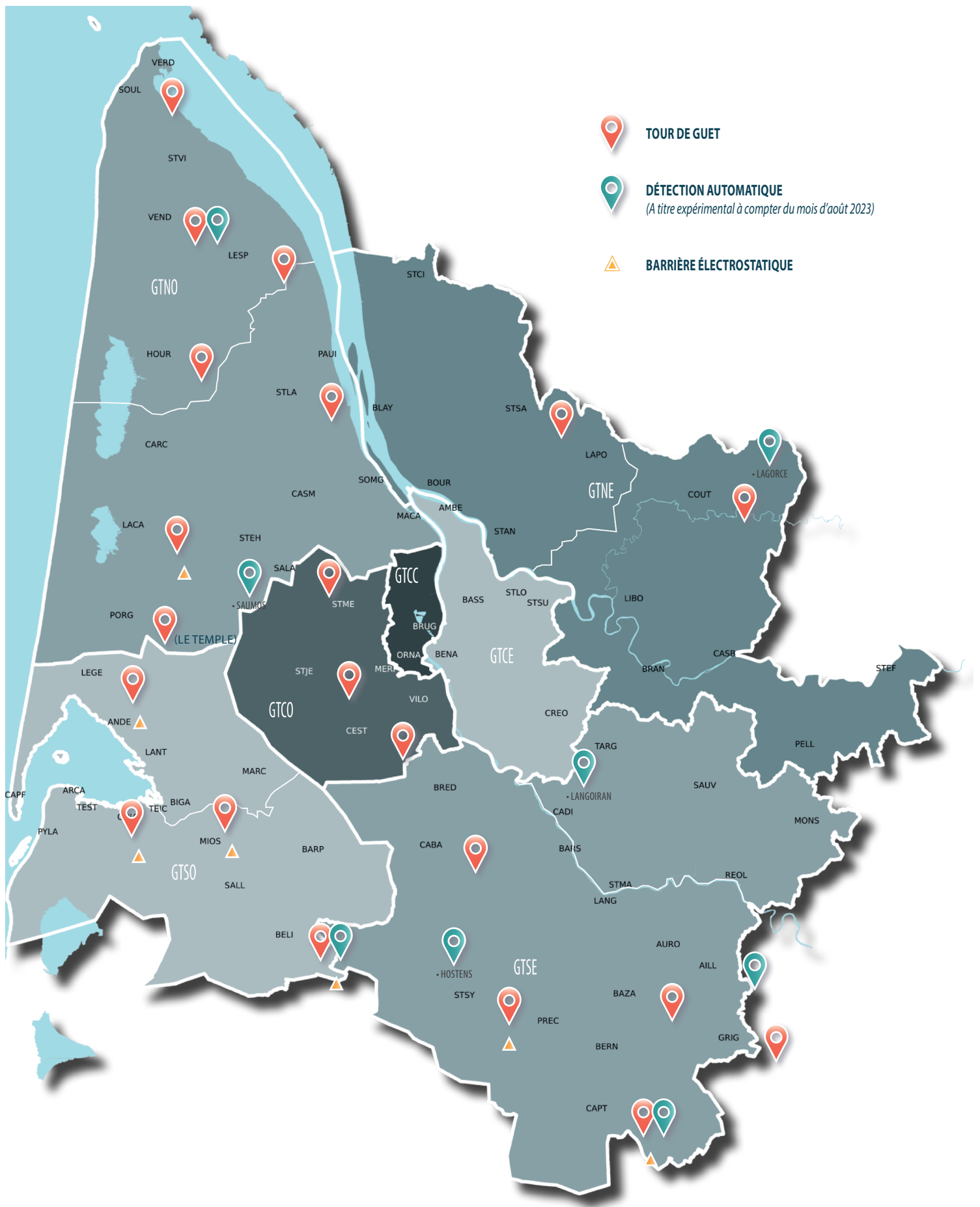
Un projet visant un déploiement d'un système de vidéosurveillance du massif est par ailleurs engagé.



Feu de Landiras 14.07.2022 vue depuis la tour de guet de Cabanac-et-Villagrains

Dès 2021 il a été décidé un déploiement de caméras de détection et de vidéo surveillance. A partir du mois d'août 2023, huit sites seront équipés.

Il s'agit d'une première phase de déploiement qui se poursuivra en 2024 pour équiper les 14 autres sites. La surveillance du massif par des personnels contractuels est maintenue toute la saison 2023. Ce nouveau dispositif sera partagé avec les SDIS voisins déjà équipés ou en cours d'équipement. Ce dispositif permettra d'assurer une plage horaire de surveillance supérieure à celle des guetteurs et de faciliter la hiérarchisation de l'envoi des moyens de secours en cas de départs multiples. Enfin, les images pourront être exploitées par les forces de l'ordre en cas de départ d'origine suspecte.



6 - PRINCIPALES TECHNIQUES DE LUTTE

La lutte contre les feux de forêt dans le massif des Landes de Gascogne nécessite de se porter au contact du foyer et de l'attaquer latéralement en suivant sa progression.

La végétation, la nature du sol, le relief du massif des landes de Gascogne, la météorologie sont autant de paramètres qui conditionnent le choix des tactiques employées et des moyens entrepris.

La technique d'intervention doit être mobile et intensive. En cabine, un sapeur-pompier, muni d'une lance, rabat les flammes tandis que le véhicule se déplace dans le sens de l'incendie.

Dans certains cas de figure particuliers, l'extinction nécessite la réalisation d'établissements de tuyaux au sol en complément.

// **Différentes actions :**

- **Le jalonnement :**

Cette tactique consiste à attaquer le sinistre le long des flancs pour l'empêcher de s'étendre et à rétrécir le front de flamme.



Attaque du sinistre par jalonnement en lisière depuis la zone non brûlée.

• La percée de flanc :

Elle consiste, à partir de la zone brûlée, à attaquer les flammes pour arrêter la propagation. Cette technique permet en outre d'éviter d'exposer les intervenants au rayonnement thermique et à la fumée.



Attaque du sinistre par percée de flanc, depuis la zone brûlée.

• L'établissement de tuyaux au sol :

Cette tactique consiste à aller au contact des flammes, à pied, en établissant, à la main, des lances. Cette technique est employée lorsque les engins ne peuvent pénétrer dans le sous-bois.

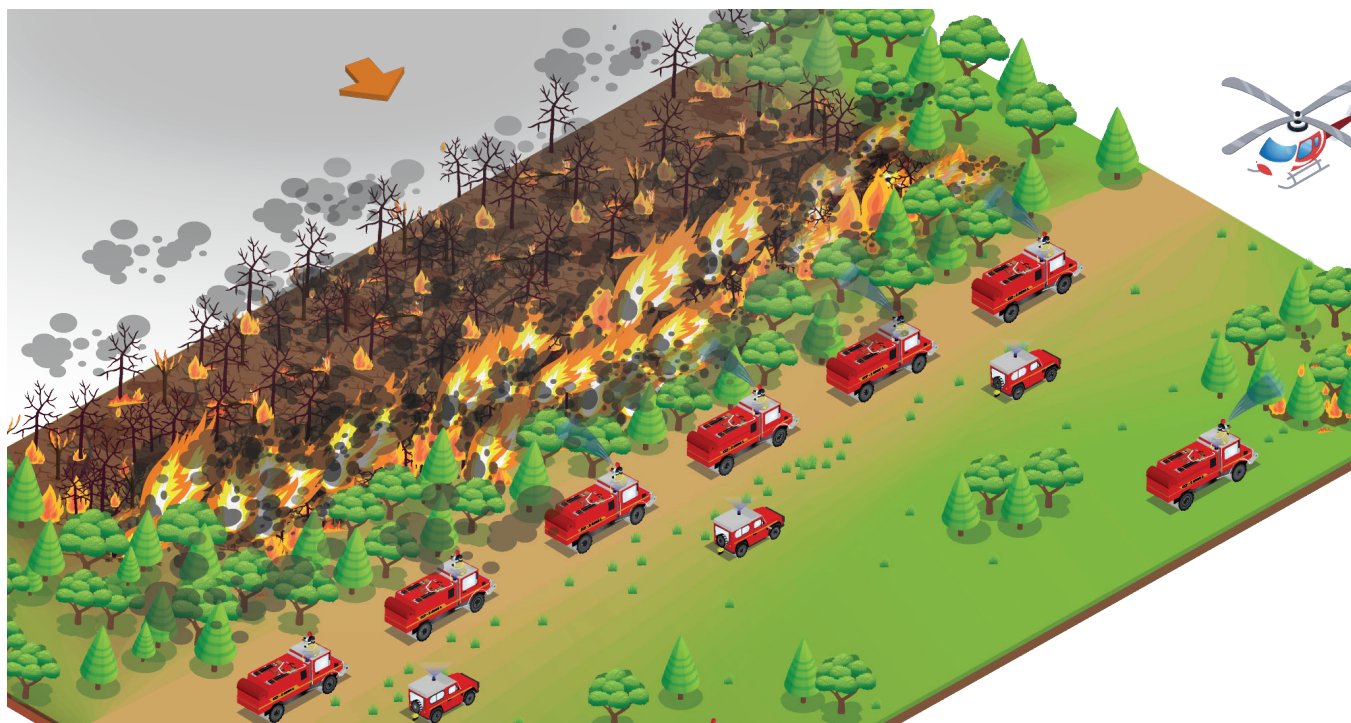


Attaque par établissement de tuyaux au sol.

Principales techniques de lutte

• La ligne d'appui :

Cette manœuvre consiste à regrouper un nombre de moyens conséquents pour faire une attaque massive afin de barrer la route au feu, ou d'en diminuer fortement l'intensité des flammes. Elle peut-être appuyée par l'action des moyens aériens tels les Dash 8 et canadairs. Un dispositif est prévu à l'arrière de cette ligne afin d'éteindre les éventuelles sautes de feu.



Ligne d'appui.

• La défense d'un point sensible :

Lorsque la propagation du feu menace directement un site habité ou construit présentant un intérêt stratégique, la défense d'un point sensible consiste à regrouper des moyens autour de ce site. Ces moyens doivent être capables, faute d'arrêter le sinistre, de protéger le point sensible du foyer.

Lors des feux de forêts de 2022, le SDIS a dû faire face à de nombreuses défenses de points sensibles de type habitat (concentré ou diffus). Il sera prévu, **lors d'une montée en puissance importante**, des **groupes de renfort** « défense de point sensible » composés de moyens urbains issus de la métropole bordelaise.



Défense de point sensible.

7 - DISPOSITIFS D'ALIMENTATION EN EAU

Un dispositif de réalimentation des engins s'avère indispensable afin d'assurer une lutte efficace contre les feux de forêt.

Il est installé sur un point d'eau appelé «**point alpha**». Il peut se présenter sous deux formes :

- Un dispositif léger et rapide de mise en œuvre, réalisé par le biais d'une motopompe flottante présente dans les unités qui permet de ravitailler les engins au plus près du sinistre :



>>> Le SDIS 33 dispose de 25 véhicules du type « VTHRA ».

- Lorsque le sinistre nécessite l'engagement de moyens conséquents, un véhicule associé à une motopompe appelé «**VTHRA**» (*Véhicule de Traction Hors Route Alimentation*) se positionne à proximité d'un point d'eau naturel de grande capacité afin de réapprovisionner les engins qui se présentent par norias. 4 CCF peuvent être alors alimentés simultanément.

8 - MOYENS TERRESTRES DE LUTTE ET DE SOUTIEN

Les Camions Citernes Feux de Forêt (CCF) sont les éléments constitutifs de la lutte contre les incendies.

➔ **Frapper plus fort** : A partir du risque modéré, 8 CCF seront engagés pour tout départ de feu. Jusqu'alors 4 camions étaient engagés. Comme auparavant, et en fonction du niveau de risque défini, le nombre de véhicules engagés a augmenté.

• Le CCF 3000 litres :



Les critères de choix d'un véhicule sont dictés par le caractère forestier du secteur d'intervention.

Un module est un groupement d'engins indissociables : l'**Unité d'Intervention Feux de Forêt**.

L'unité Feux de Forêt est constituée d'un Véhicule de Liaison Tout Terrain associé à 2 CCF.



• Le CCF 6000 litres :



Ce véhicule dispose à lui seul, de la capacité en eau d'une Unité IFF. Il peut intervenir seul ou en complément de l'Unité. Celle-ci devient alors une l'**Unité Lourde d'Intervention Feux de Forêt** offrant ainsi une capacité d'emport de 12 000 litres d'eau.

A l'instar du CCF 3000, le CCF 6000 est conçu pour intervenir sur des sites où la rapidité d'action constitue un enjeu majeur.

Ces engins sont techniquement conçus pour intervenir sur les terrains les moins praticables. Ils peuvent évoluer dans le massif, au cœur de terrains peu portants. Ils peuvent franchir les fossés de drainage.

>>> Le SDIS 33 dispose de 158 véhicules dont 63 CCF 3 000 et 95 CCF 6 000 litres.



Moyens terrestres de lutte

• GIFF « Groupes d'Intervention Feux de Forêts » :

Suite aux feux de l'été 2022, a été créé 7 secteurs opérationnels sur le territoire qui tiennent compte des bassins à risques.

Au sein de chacun des secteurs opérationnels, un GIFF (1 Véhicule de liaison tout terrain et 4 CCF) est armé par des personnels dédiés à **partir du risque modéré**. Ce nombre de GIFF est **doublé** à partir du **risque sévère**.



• Engins « Grande Puissance Forêts » :



Face à des feux établis où se développant dans des secteurs géographiques à faible ressource en eau, il peut être nécessaire de disposer de moyens à forte contenance en eau (sup à 10.000 litres) ou disposant d'équipements permettant de réduire de manière conséquente le potentiel calorifique du sinistre. Le SDIS de la Gironde dispose à ce titre d'engins « Grande Puissance Forêts » (GPF) répartis sur le territoire et pouvant être armés ponctuellement pour intervenir à titre préventif, notamment à partir du risque sévère et à la demande du COS sur feu établi.

Il s'agit des véhicules suivants :

- GP 12 (Grande Puissance 12 000L)
- GPM 10 (Grande Puissance Mousse 10 000L)
- FMOGP (Fourgon Mousse Grande Puissance 10 000L).

• Berce pneumatiques :

Projetée sur le terrain au moyen d'un camion porte cellule, la berce pneumatiques permet aux mécaniciens d'assurer sur place le changement des pneumatiques poids-lourds et véhicules légers.

• Le Véhicule Atelier Mécanique :

Le Véhicule Atelier Mécanique (*VAM*) apporte le soutien mécanique de premier niveau sur opération pour garantir l'engagement des moyens.



• Le bulldozer :

Positionné au Groument Technique et Logistique, le bulldozer est chargé sur son porteur dès que le niveau de risque FDF l'exige.

Ses missions :

- Création d'itinéraires d'accès au chantier,
- Sécurisation des lisières par la création de bandes périmétrales dès que possible,
- Appui aux actions de feux tactiques,
- Participation aux actions de rupture de combustibles.

• Le Camion Hydrocarbure :

Le Camion Hydrocarbure (*CHYD*) est utilisé afin de fournir du carburant aux engins sur opération de longue durée, notamment en zone forestière (Bull, CCF,...) ou en complément ponctuel des CIS.

9 - OUTILS DE COMMANDEMENT

Le Commandant des Opérations de Secours (COS) dispose de véhicules de commandement, dont la taille et l'organisation sont proportionnées au nombre d'unités engagées, afin de coordonner les actions des moyens du SDIS et de tout autre moyen public ou privé mis à la disposition du Directeur des Opérations (DO) (maire ou corps préfectoral).

• Le véhicule « Chef de Groupe » niveau 1

Ce véhicule léger tout terrain est réparti géographiquement par secteur. Il permet d'assurer un commandement efficace et rapide à proximité du sinistre de 4 à 6 moyens de lutte.

>>> Le SDIS 33 dispose de 23 véhicules de ce type.



• Le véhicule « Poste de Commandement de Colonne » Niveau 2 / « Poste de Commandement de Site » Niveau 3



Trois agents arment ces véhicules de type satellitaire.

Lorsque l'opération a pris de l'ampleur et comporte de 6 à 12 moyens de lutte engagés, ils permettent d'assurer le commandement, le suivi des moyens, ainsi que la remontée d'informations vers le Centre Opérationnel Départemental Incendie Secours (CODIS).

Au delà de 12 moyens de lutte engagés, ce véhicule évolue en poste de commandement de Site, Niveau 3.

Ses caractéristiques mutli-rôles lui permettent d'être armé par un échelon de commandement plus important composé de 8 agents dont 6 officiers.

Ainsi, il est dimensionné pour assurer en plus, des missions d'anticipation de l'événement.

>>> Le SDIS 33 dispose de 5 véhicules Poste de Commandement Satellite

• Les moyens aériens départementaux et zonaux

Ce dispositif est complété par un hélicoptère léger d'investigation, de reconnaissance et de commandement de type Écureuil AS 350 B2 loué durant les périodes de printemps et d'été.

Embarqué à bord, l'officier «AÉRO» se charge en liaison avec le COS et le PC de coordonner les moyens aériens en soutien des forces terrestres. Sa mission consiste également à guider les pilotes des avions bombardiers d'eau pour les opérations de largage en lutte active, en appui ou en sécurité au profit des engins engagés au sol.

L'ensemble de ces postes de commandement, ainsi que la flotte de véhicule du SDIS de la Gironde, sont équipés de terminaux radios numériques ANTARES.



Charlie 33



Dragon 33



En complément, le SDIS investi sur des **drones équipés de caméras hautes définitions et capable de détecter des points chauds**. Dans l'attente de cette nouvelle acquisition, 5 drones sont mobilisables avec une capacité de report d'image sur le terrain. Une astreinte H24 avec un télé pilote est organisée.

10 - MOYENS AÉRIENS NATIONAUX

La flotte nationale se compose de 12 Canadairs CL 415 (6 000 litres d'eau) et de 7 Dash 8 (10 000 litres de retardant). Ces appareils sont regroupés sur la base de sécurité civile de Nîmes-Garons.

Le possible pré positionnement d'ABE à Bordeaux-Mérignac constitue un détachement ponctuel qui peut être demandé dès lors que le niveau de vigilance, apprécié à l'échelon interdépartemental à l'égard du risque opérationnel feu de forêt, le justifie.



Canadair



Dash



Air Tractor



Super Puma

Un hélicoptère bombardier d'eau sera positionné en zone Sud-ouest à compter du 1^{er} juin.

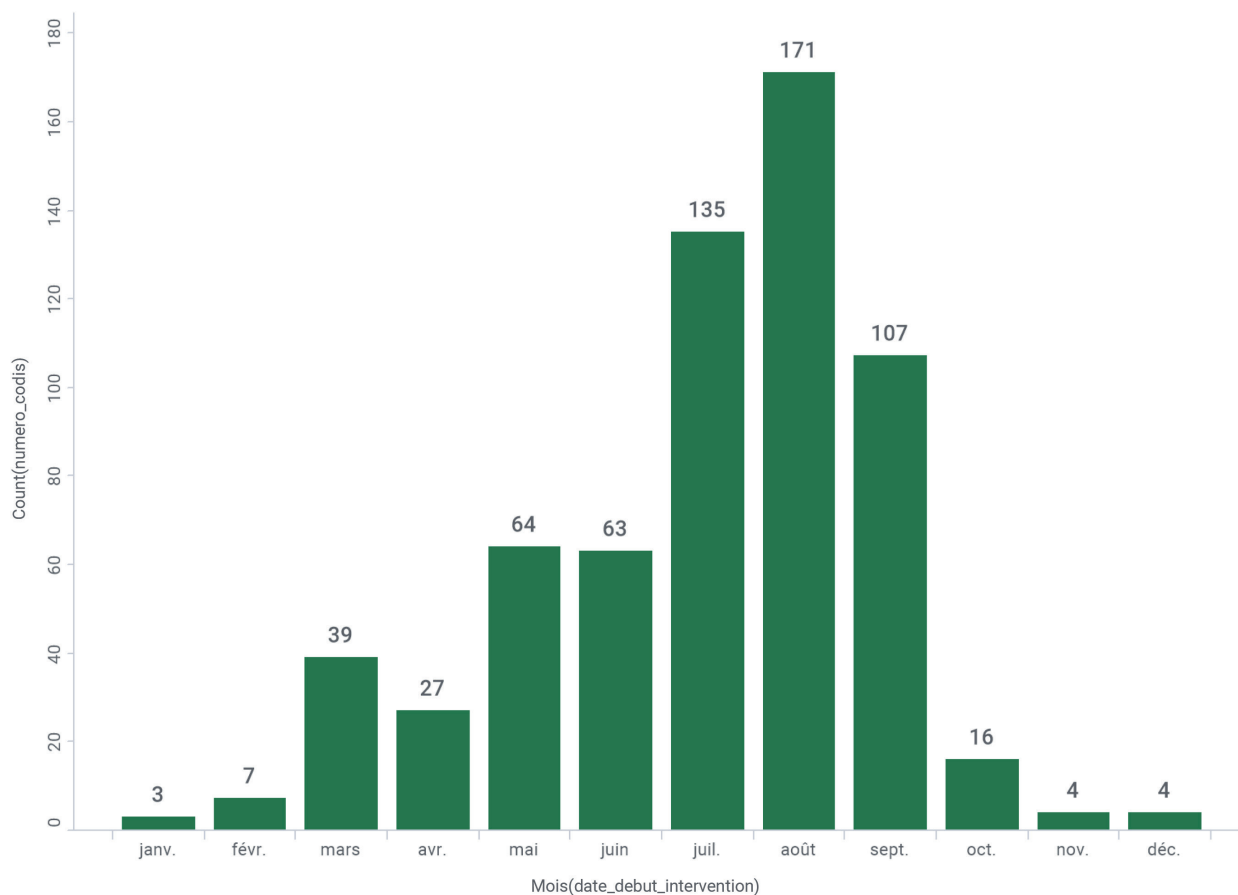
Un Dash et 4 avions bombardiers d'eau de type Air Tractor seront positionnés à Bordeaux à partir du 1^{er} juillet.

11 - STATISTIQUES OPÉRATIONNELLES

• Comparatif du nombre de feux de forêt

ANNÉE	NOMBRE DE FEUX DE FORÊT	% D'ÉVOLUTION/N-1
2010	994	13 %
2011	828	- 17 %
2012	702	- 15 %
2013	263	- 63 %
2014	406	64 %
2015	681	59 %
2016	668	- 1 %
2017	527	- 21 %
2018	481	- 9 %
2019	506	6 %
2020	448	- 11 %
2021	275	- 39 %
2022	640	133 %

• Comparatif mensuel du nombre de feux pour l'année 2022

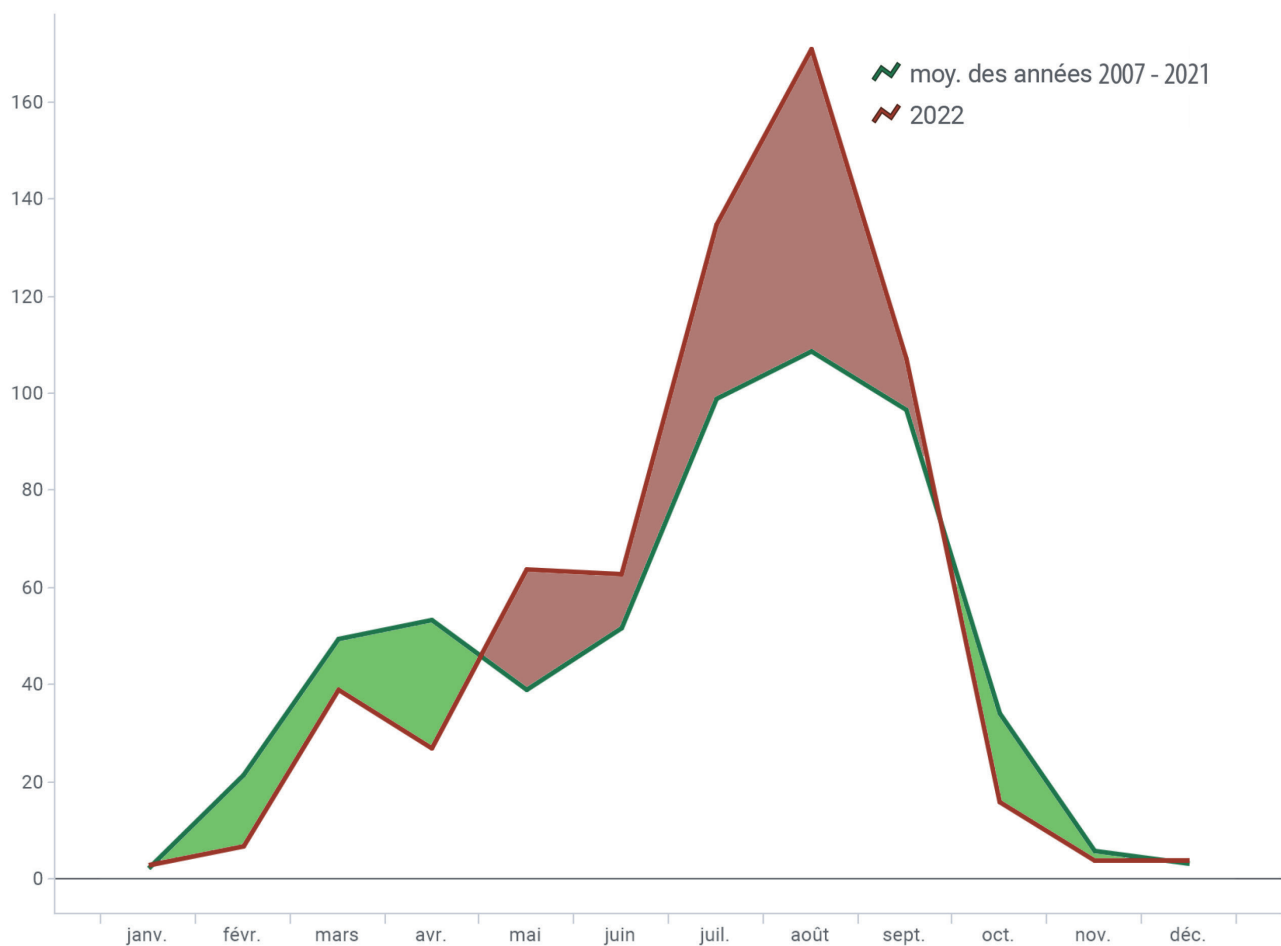


Statistiques opérationnelles

• Comparatif des superficies brûlées de feux de forêt

ANNÉE	SUPERFICIES BRÛLÉES EN HA	% D'ÉVOLUTION/N-1
2010	552	18 %
2011	806	46 %
2012	818	1 %
2013	86	- 89 %
2014	322	37 %
2015	1 229	382 %
2016	332	- 369 %
2017	1 278	285 %
2018	159	- 87 %
2019	417	162 %
2020	1 199	187 %
2021	423	- 65 %
2022	28 833	6 716 %

• Nombre de feux et superficies brûlées par mois en 2022





12 - DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE POUR LA SAISON 2023

Pour la saison estivale 2023, les principales actions planifiées, reconduites ou nouvellement conduites par le SDIS s'inscrivent dans les domaines suivants :

• Prévision du risque « feu de forêt » dans le massif des Landes de Gascogne

- **Mobilisation saisonnière** de 25 guetteurs de juin à septembre ;
- **Reconnaissance quotidienne** des infrastructures de DFCI lors des visites de secteur quotidiennes : accessibilité des pistes forestières, ressources en eau, zones « noires » péri urbaines... ;
- **Appréciation quotidienne** du niveau de risque FDF départemental corrélant les données prévisionnelles météorologiques, celles issues des relevés de terrain et du retour d'expérience opérationnel ;

• Zones à risques péri urbaines

- **Contribution annuelle** du SDIS aux visites des campings aménagés dans les zones à risques, aux côtés des services de l'État ;



- Sur les 183 campings présents sur le territoire girondin, un grand nombre d'entre eux sont situés dans des zones à risques :

- Risque feu de forêt : 150
- Risque inondation : 33

• Optimisation des ressources « secours à personne, incendies et feux de forêt »

> **Renforcement :**

- Proportionnellement au niveau de risque FDF, du maillage du territoire afin d'optimiser les délais d'intervention des centres d'incendie et secours (CIS) ;

> **Recrutement de contractuels saisonniers :**

- de 82 contrats de saisonniers en renfort des centres côtiers et du CTA-CODIS du 01/07 au 31/08 ;

Liste des 11 Centres d'Incendie et de Secours renforcés

- Carcans / Hourtin, Lacanau, Soulac-sur-Mer, Vendays, Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès / Lège-Cap-Ferret, Biganos, Gujan-Mestras / Le Teich, La-Teste-de-Buch / Pyla-sur-Mer).

• **Acquisitions 2023 d'engins destinés à la lutte des feux de forêt**

- **10 CCF 6** (camion citerne tous terrains de 6 000 litres) et possiblement 18 en fonction des arbitrages relatifs aux pactes capacitaires, susceptible d'être porté à 42 sur la période 2023-2027,
- **10 VLHR** (Véhicule Léger Hors Route),
- **1 Véhicule tout terrain logistique** feux de forêt
- **2 Véhicules feux tactiques** / brûlages dirigés

• **Location d'un hélicoptère de commandement, de reconnaissance et d'investigation** (indicatif « Charlie 33 »)

du 27 février au 1^{er} mai pour la première période et du 03 juillet au 04 septembre 2023 pour la deuxième période, dispositif pouvant être prolongé au delà de cette période en fonction des conditions météorologiques.

• **Activation saisonnière du pélicandrome** : station d'alimentation en retardant située sur la BA 106 de Mérignac, permettant l'avitaillement des avions bombardiers d'eau de la flotte des moyens aériens nationaux.

- **Fonctionnement mutualisé** de cet équipement zonal sous l'égide de l'État-Major Interministériel de la Zone de Défense et Sécurité Sud-Ouest, en partenariat avec les SDIS voisins
- **Accueil logistique** des équipages de la Sécurité Civile



Dispositifs mis en œuvre pour la saison 2023

• Equipe de brûlage tactique

Une astreinte dédiée est mise en place. Le cadre feu tactique mobilisera son équipe, à partir d'un listing de personnes formées (SDIS, DFCI), et pourra à la demande du COS mettre en œuvre cette technique qui a largement été éprouvée en 2022.



• Mieux identifier les causes

Une permanence dédiée à la Recherche des Causes et Circonstances des Incendie en Espace Naturels (RCCI EN) est mise en place au sein du SDIS de la Gironde. Ces cadres participent à la cellule départementale inter service mobilisable sur tout départ de feu d'origine suspecte.





Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

22 Boulevard Pierre 1^{er} - 33081 BORDEAUX Cedex

Tél. 05.56.01.84.40 • Fax. 05.56.79.26.18 • Mail : direction@sdis33.fr